

Le Conseil municipal

Vu le compte rendu par M. Thévaut, receveur municipal de ses recettes et de ses dépenses depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1952 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend: 1<sup>o</sup>) le rappel de compte final de l'ex 1951; 2<sup>o</sup>) le recetté et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'ex 1952; 3<sup>o</sup>) les recettes et les dépenses concernant les services hors budget.

Vu le détail des opérations finales de l'ex 1952 établi en regard du compte sus mentionné et précédant les recettes et les dépenses pour ledit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1953.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de gestion 1952 que des opérations comp<sup>tes</sup> en 1953.

Vu le budget primitif et add<sup>itions</sup> 1952

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité utroque.

Considérant

Delibéré:

Statuant sur la situation du comptable au 31-12-1952

Fer les recettés pour la gestion 1952 a 3 092 697

les dépenses " " a 3 326 536

Excédent des dépenses a 233 836

Résultat définitif ex 1951 a 1 766 381

Résultat définitif gestion 1952 a 1 545 545

Statuant sur les opérations de l'ex 1952 sur gestion 1952 et les trois premiers mois de 1953 ex 1952

Fer les recettés a 3 572 676

les dépenses a 3 916 892

excédent de dépenses a 236 113

Résultat définitif ex 1951 recettés a 1 766 381

" " ex 1952 recettés a 1 502 968